

1887 - 2017

La Rozavère

130 ans au service des aînés

Une institution constamment en phase avec son temps

Que de chemin parcouru depuis la signature, le 12 mars 1887, de l'acte constitutif de l'«Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne», institution qui deviendra en 1973 – après plusieurs changements de nom – l'établissement de La Rozavère.

Créée sous l'égide de la Société vaudoise d'utilité publique, l'institution a été quasi simultanément reconnue par l'État, Grand Conseil et Conseil d'État réunis. D'abord lieu d'accueil pour des personnes âgées valides, sans famille et sans ressources, l'institution s'adapta au fil des ans à l'évolution des besoins de la population âgée du canton, pour s'orienter vers une structure d'hébergement et de soins, et devenir l'EMS que nous connaissons aujourd'hui.

D'autres structures dévolues à l'accueil des personnes âgées l'ont précédée, notamment à Yverdon et à Château d'Oex, mais elles ont disparu ou ont réorienté leur mission. La Rozavère peut ainsi se prévaloir d'être le plus ancien EMS vaudois – et également un des plus grands, si ce n'est le plus grand sur un seul site. Avec sa mission centrée, dès l'origine, sur l'aide apportée aux vieillards nécessiteux et son activité ininterrompue dans ce domaine, notre institution a longtemps fait figure de pionnière. En témoignent l'intérêt manifesté à son égard par les autorités politiques du canton,

la participation de la future Rozavère à l'Exposition cantonale de 1901 à Vevey (afin de témoigner des problèmes d'une grande partie de la population âgée de notre canton) et le diplôme du mérite reçu, en 1914, lors de l'Exposition nationale de Berne. C'était à l'époque la plus haute distinction susceptible d'être accordée à une œuvre d'utilité publique.

Si cette institution a pu durer aussi longtemps, c'est parce qu'elle a su s'adapter, se transformer, au gré de l'évolution de la population et des besoins des personnes âgées. Avec l'introduction de l'AVS en 1947, la mission d'accueil des démunis a perdu son caractère de nécessité. La Rozavère s'est donc peu à peu orientée sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes. De même, son financement a également évolué. Pendant des décennies, il a été assuré par des fonds privés provenant essentiellement de dons et legs, voire des participations communales aux frais de leurs ressortissants.

Avec l'introduction des assurances sociales, l'État a pris le relais, garantissant ainsi une certaine sécurité financière, mais introduisant en même temps un droit de regard et de contrôle, qui a parfois provoqué quelques tensions avec la direction et le conseil, fâchés de la perte d'une partie de leur autonomie. Il a donc fallu s'adapter à de nouvelles exigences, se conformer à des normes à tous les niveaux dans le domaine de la prise en charge, de la construction, de la gestion administrative et financière, tout en veillant à ne pas perdre de vue les deux objectifs de notre mission : offrir confort et bien-être aux résidents, dans un cadre et avec des équipements adéquats.

Agrandissements, transformations, constructions nouvelles, l'histoire de l'institution témoigne de cet effort constant d'être en phase avec l'évolution des besoins de la population âgée de notre canton.



C'est dans cet esprit que La Rozavère affronte l'avenir, avec la volonté de relever de nouveaux défis. Ces dernières années, nous avons créé une structure de préparation et d'attente à l'hébergement (SPAH) en collaboration étroite avec l'État. Pour la fin de la décennie, nous nous préparons à renforcer notre capacité d'accueil avec la mise en service d'un nouveau bâtiment. Notre mission de soins sera alors réorientée vers la psychiatrie de l'âge avancé compte tenu des besoins croissants dans ce domaine.

Ce 130e anniversaire est l'occasion d'adresser des sentiments de reconnaissance aux membres du Conseil de fondation, du Collège de direction et à tous les collaborateurs qui ont œuvré à la vie et au développement de La Rozavère. Nos remerciements vont aussi à nos donateurs et à l'État qui nous appuie dans nos projets.

Nicole Grin, présidente du Conseil de fondation

Le passé nous sert de boussole pour l'avenir

Retracer l'histoire de notre institution nous donne l'occasion d'appréhender la formidable mutation qui est intervenue en plus d'un siècle.

La Rozavère célèbre, cette année 2017, ses 130 ans. Un tel anniversaire doit nous permettre de regarder notre passé et d'en tirer des leçons pour le futur, car une société qui ne se soucie pas de son passé n'a pas d'avenir.

Certes, La Rozavère, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'a plus grand-chose en commun avec «L'Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne» fondé à la fin du XIXe siècle, si l'on excepte évidemment les deux bâtiments édifiés au tournant du XXe siècle.

Retracer l'histoire de notre institution nous donne l'occasion d'appréhender la formidable mutation qui est intervenue en plus d'un siècle. À l'origine, ces asiles pour vieillards, pour reprendre les termes significatifs de l'époque, n'avaient pas pour mission d'être des établissements de soins. Ce sont des vieillards «valides» qui étaient accueillis en priorité.

Ces anciens asiles ne se sont transformés en établissements sanitaires que très progressivement, ce qui n'a d'ailleurs pas manqué de créer des tensions parmi les responsables de l'époque.



En effet, les vieillards qui étaient hébergés amenaient avec eux leur force de travail, ce qui était d'autant plus nécessaire que ces asiles ne vivaient souvent que de la charité et du mécénat de donateurs généreux.

L'entrée en vigueur de l'AVS au milieu du siècle dernier, puis l'engagement toujours plus intense de l'État ont changé la donne. Aujourd'hui, la majorité des EMS sont devenus des partenaires de l'État qui fixe les règles de financement et les prix.

Au vu du vieillissement de la population et des pathologies de plus en plus lourdes, nos EMS ont un avenir assuré.

On ne prend pas toujours la mesure du rôle social, outre les aspects purement médicaux, que nos établissements remplissent et rempliront toujours plus intensément ces prochaines années.

Nous avons donc une grande responsabilité à assumer pour l'avenir. Ma gratitude va aux esprits éclairés de la fin du XIXe siècle qui ont été nos précurseurs.

Je suis très heureux d'avoir contribué à la modernisation de La Rozavère en proposant au Conseil de fondation des projets d'infrastructure et d'accompagnement permettant d'offrir des prestations de qualité à nos résidents.

Je remercie Madame Nicole Grin, présidente, les membres du Conseil de fondation et du Collège de direction ainsi que les collaborateurs pour m'avoir soutenu dans toutes ces réalisations.

Pierre Ethenoz, directeur



La genèse de l'Asile de vieillards pauvres et malheureux

La fondation d'un «Asile pour vieillards nécessiteux» – ce sont les termes de la fin du XIXe siècle – est un projet dans l'air depuis plusieurs mois. En 1885, le Professeur Edouard Raoux, professeur et président honoraire du comité, expose cette idée lors d'une réunion de la Société vaudoise d'utilité publique. L'idée est bien accueillie. Une commission est nommée pour étudier le projet et faire un rapport sur la situation des vieillards en difficulté dans le canton, parce qu'insuffisamment soutenus. L'enquête montre rapidement que les vieillards qui ont besoin d'assistance font évidemment partie des catégories les plus pauvres de la population lausannoise, ne sont soutenus que par la charité privée et ne reçoivent pas les soins de santé nécessaires.

Le besoin d'un tel asile est facilement démontré; il reste évidemment à concrétiser le projet. Ne pouvant pas compter sur l'appui du canton, le principe d'un établissement vivant sur le mécénat est acquis. La taille de l'établissement ne doit pas être trop importante, pour permettre de recréer au sein de l'institution un type de vie aussi proche que possible de la vie familiale.

Le 12 mars 1887, soit 18 mois après l'exposé du Professeur Edouard Raoux, l'acte constitutif de l'institution est signé. Ce qui deviendra La Rozavère

La Rozavère fête ses 130 ans cette année.

Une date symbolique pour cet établissement dont la fondation remonte officiellement en 1887.

en 1972 commence son existence, non pas dans le quartier de Chailly à Lausanne, mais à Prilly. Le premier site de l'«Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne», tel qu'il s'appelle à l'origine, est situé à Prilly. Une maison est louée à Prilly-Chasseur, avec une vingtaine de lits. Le 1er novembre de cette même année, l'asile accueille ses premiers pensionnaires au nombre de 12. Alors qu'Edouard Raoux devient président honoraire (il décède en 1894), Henri Bippert, ancien juge cantonal, prend la présidence de l'institution, qui est dirigée par Adélaïde Devaux, diaconesse diplômée de Saint-Loup. La première directrice occupe cette fonction durant une décennie jusqu'en 1897.

Le premier rapport d'activité du 29 février 1888, soit quelques mois après l'ouverture de la maison à Prilly, confirme que la nouvelle structure correspond à un besoin et répond aux préoccupations des autorités vaudoises. «Depuis longtemps, le sort des vieillards préoccupe l'opinion publique. Déjà en 1851, à une

*Maison louée à Prilly
pour héberger l'asile
à ses débuts, 1887*





EDOUARD RAOUX

Un des membres fondateurs de l'Asile. Son président honoraire,
décédé le 24 octobre 1894.

*Prof. Edouard Raoux,
membre fondateur de l'asile
et président honoraire de la Fondation*

époque où venait d'être ouvert l'asile Brousson à Yverdon, l'Etat de Vaud montrait sa sollicitude pour les vieillards par l'adoption de la loi sur les secours publics, instituant un établissement cantonal des vieillards infirmes, établissement qui s'est borné, jusqu'à présent, à distribuer des secours à ces infortunés. Plus tard, il y a environ 7 ans, fut créé l'asile de Château-d'Oex, et tout récemment un essai pareil a été tenté à Yverdon. C'est alors qu'après de longues discussions fut décidée, le 12 mars 1887, la création de notre asile. [...] le 14 mai 1887, le Grand Conseil reconnut l'asile comme personne morale et peu après le Conseil d'Etat revêtit nos statuts de son approbation. Rappelons que notre Société est dirigée par un comité de 12 membres et administrée par une direction de 5 membres pris dans le sein de celui-ci. En outre, un comité de dames a été désigné pour prêter son concours à la surveillance de l'asile. [...] D'après nos statuts, est membre de la Société toute personne majeure qui paie une contribution annuelle minimum de 5 francs, ou qui a fait un don de 50 francs. Pour être admis à l'asile, il faut être âgé d'au moins 70 ans, ou exceptionnellement de 65 ans, et établir que ce secours est nécessaire et ne peut être fourni autrement.» (Rapport d'activité 1888)

A ses débuts, la maison de Prilly compte 9 chambres habitables, contenant 20 lits, ainsi que trois chambres pour le personnel et l'infirmerie. La liberté religieuse est laissée aux pensionnaires, mais

le comité tient à ce qu'un culte soit célébré chaque dimanche. Quant aux buts de cet établissement, ils sont définis d'emblée. «Procurer, à ceux qui ne peuvent avoir ni foyer ni famille, une famille et un foyer, où ils puissent trouver le calme, le repos, la tranquillité, les soins et même les prévenances que leur âge avancé réclame.»

Pas question pour les vieillards valides et pauvres qui sont accueillis de rester sans travailler. «Nous avons jusqu'ici occupé nos vieillards à des services domestiques; l'un d'eux a confectionné des séchoirs qui ont été vendus. Notre intention est d'organiser plus tard quelques travaux faciles pour chacun d'eux. [...] Pendant la bonne saison et dans la limite de leurs forces, ils travailleront au jardin et au plantage, et s'occuperont de la cueillette des quelques fruits que notre verger produira.» (Rapport d'activité 1888)

Après un an d'activité, début 1889, tous les lits sont occupés; la maison est complète: 11 hommes et 9 femmes. Les demandes de placement existent déjà,

Pas question pour les vieillards valides et pauvres qui sont accueillis de rester sans travailler.

preuve évidente que l'Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne correspond à un besoin. L'asile n'est pas un établissement de soins, mais un lieu pour accueillir les personnes nécessiteuses. «Un vieillard, admis à l'asile, y étant entré malade, a dû le quitter, l'état de sa santé ne nous permettant pas de lui donner les soins qu'il exigeait. Rentré

chez lui, il y est décédé. [...] Afin de parer à toutes les éventualités, l'asile a créé une petite pharmacie courante à l'usage de la directrice, qui lui permet de soigner, autant que possible, elle-même, nos vieillards malades ou indisposés.» (Rapport d'activité 1889)

Début 1890, les premières clauses de règlement apparaissent. Outre les clauses de bonne conduite, l'ivresse est spécialement proscrite. Les aliments que les visiteurs apportent aux vieillards doivent être remis à la directrice, qui en dispose suivant les circonstances. En outre, les vieillards ne peuvent s'absenter sans permission de la directrice et doivent rentrer à l'heure qu'elle leur fixe. Les règles sont strictes. Les renvois sont possibles en cas de non-respect de ces consignes et dans les faits plusieurs personnes sont renvoyées.

La bonne marche financière de l'établissement, lors de ces premières années, est due à de généreux donateurs. Les rapports d'activité des premières années rendent régulièrement hommage à ces donateurs, sans qui l'établissement ne pourrait pas continuer sa tâche.

La question de la prise en charge des vieillards malades ou atteints d'affection chronique devient plus lancinante. «Notre Asile, tel qu'il a été établi, tel qu'il existe, n'est pas fait pour loger et soigner des malades incurables, car telle est la position

de plusieurs de nos pensionnés. A côté de notre Asile, destiné à servir d'abri à des vieillards pauvres et abandonnés, il y aurait place pour un établissement appelé à recevoir ceux qui sont devenus malades et incurables. Leur place n'est pas à Cery; l'hôpital cantonal ne peut les recevoir, où faut-il les recueillir?» Cette question est posée en 1893 et n'obtient guère de réponses.

Une autre question surgit cette même année: celle de la vétusté des locaux et du

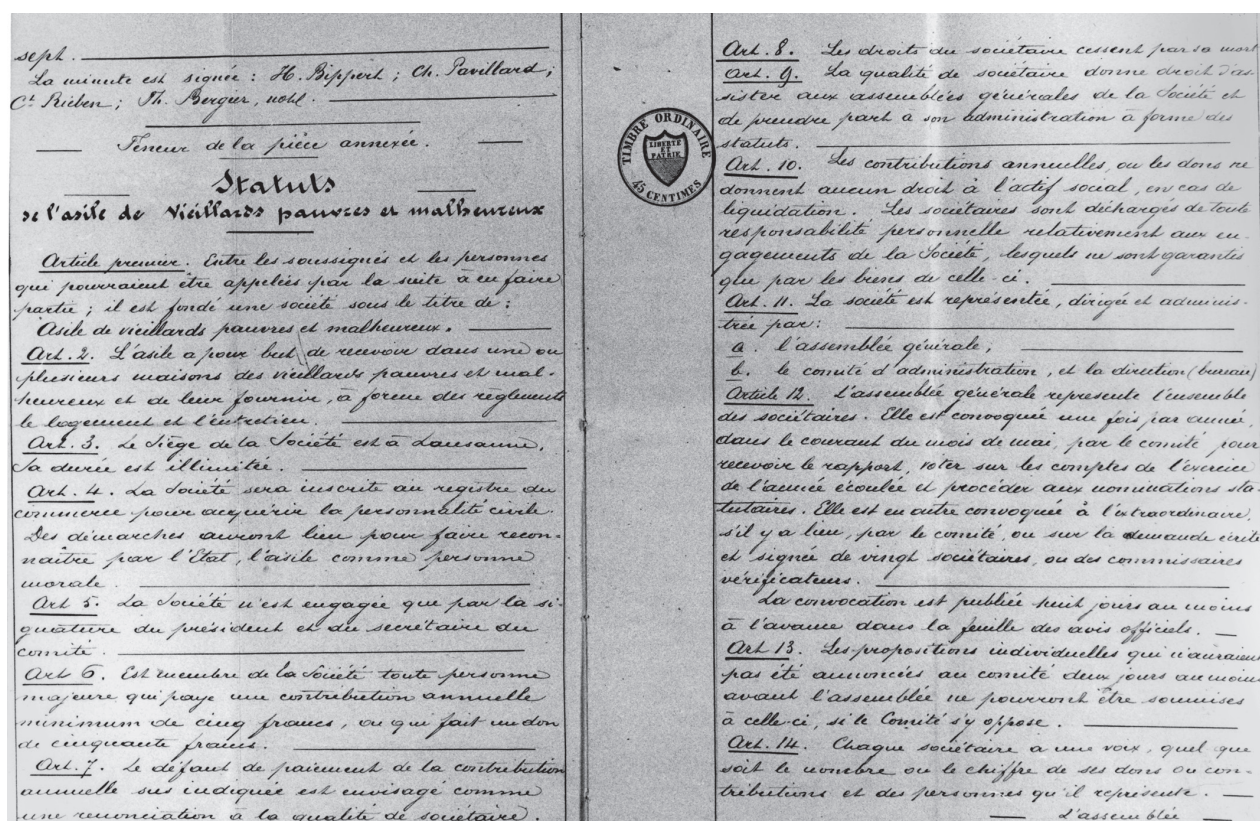
manque de place dans la maison de Prilly. «Notre bail prend fin en 1897; si d'ici là la faveur des âmes charitables nous regardait d'un oeil encore plus favorable, nous pourrions songer peut-être à louer, ou à construire une maison plus vaste, plus commode, mieux aménagée, qui nous permettrait de recevoir ou de placer, à côté de nos vieillards à demi invalides, ceux que la maladie a atteints sans espérance de guérison.» Le manque de place est un motif de refus de plusieurs pensionnaires, et l'inquiétude du comité grandit au fil des mois.



*M. Henri Bippert,
président du comité de fondation
entre 1887 et 1896*

Il en donne un écho lors de l'assemblée générale de 1896. «Nous avons dû, faute de manque de place, refuser plusieurs femmes, qui remplissaient les conditions voulues. Ces décisions pénibles, jointes au désir de loger nos vieillards dans un bâtiment mieux approprié à sa destination, nous font toujours plus sentir la nécessité pour l'accomplissement de notre oeuvre, de nous procurer un logement remplissant certaines conditions indispensables. Nos nombreuses démarches n'ont pas abouti à nous faire rencontrer ce que nous désirions. Nous avons fait plus. Sur nos indications, un architecte bienveillant de notre ville nous a fait deux plans de construction remplissant les conditions voulues, mais le coût probable nous a effrayés.»

Mais les dons et legs reprennent et les finances permettent d'envisager un déménagement. C'est ainsi que l'assemblée générale de 1898 évoque l'achat ou la construction d'une maison. La décision est prise de construire un bâtiment et par conséquent de rechercher un terrain. Le comité cherche un terrain à proximité de Lausanne, mais isolé avec «une situation champêtre et tranquille». Ce sera dans le quartier de Chailly, au chemin de Rovéréaz. Chailly est effectivement à la fin du XIXe siècle, un site champêtre, à proximité (!) de Lausanne.



Premiers statuts de l'Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne, 1887

RÈGLEMENT

pour l'Asile de Vieillards pauvres et malheureux, à Lausanne.

Article premier. — L'asile n'est ouvert qu'aux vieillards pauvres et malheureux; il ne reçoit pas ceux qui sont atteints de maladies ou d'infirmités graves, ni ceux qui pourraient être gardés dans leurs familles.

Il leur assure toute liberté religieuse.

Art. 2. — L'admission et le renvoi d'un vieillard sont prononcés par le Comité au scrutin secret. Le Comité n'est pas tenu d'indiquer ses motifs et n'assume aucune responsabilité.

Art. 3. — L'admission n'est prononcée que pour une année; elle est renouvelable.

Art. 4. — En tout cas, et quel que soit le terme d'une admission, le Comité, dans sa première séance après l'assemblée générale de mai, examine le dossier de chaque vieillard et prononce son maintien, ou son renvoi.

Art. 5. — Pour être admis, un vieillard doit être âgé d'au moins 70 ans révolus et établir que ce secours lui est nécessaire et ne peut lui être procuré autrement. — Si les circonstances le permettent, la limite d'âge peut être abaissée jusqu'à 65 ans révolus.

A moins de motifs exceptionnels, les demandes d'admission des vieillards les plus âgés ont la priorité.

Art. 6. — Le vieillard dont l'admission est demandée doit produire au comité son acte de naissance, son acte d'origine ou une pièce équivalente, une déclaration de pauvreté et un engagement de

payer exigé de lui, signé par sa commune, les membres de sa famille, ou ses protecteurs.

Art. 7. — L'asile fournit le logement, le chauffage, l'éclairage, la nourriture, le blanchissage, ainsi que le vêtement, s'il y a lieu.

Art. 8. — Le Comité fixe le subsidie à payer, cas échéant, par le vieillard, ou son répondant.

Art. 9. — Chaque vieillard apporte avec lui, autant que possible, un trousseau prescrit par la direction. Le linge non personnel apporté par le vieillard entre dans le service de l'asile et demeure acquis à celui-ci.

Art. 10. — La direction fixe le régime intérieur de l'asile.

Art. 11. — En cas d'urgence, dont elle est seule juge, la direction peut prononcer le renvoi d'un vieillard. Il y est procédé aussi tôt que possible.

Art. 12. — Les vieillards peuvent être appelés à travailler, soit pour le service intérieur de l'Asile, soit pour un ouvrage déterminé et organisé, autant que leur santé et leurs forces le leur permettent, le tout sans rétribution.

Art. 13. — Les fonctions de membre du Comité sont gratuites.

Art. 14. — Le règlement intérieur arrêté par le Comité est soumis, ainsi que le présent règlement, à la signature de chaque vieillard.

RÈGLEMENT D'INTÉRIEUR

Article premier. — Le vieillard doit se comporter convenablement dans l'asile et avoir des égards soit envers ses collègues, soit envers la directrice de l'asile et les membres du Comité.

Art. 2. — L'ivresse et l'inconduite sont spécialement interdites.

Art. 3. — Tout vieillard est tenu de prendre un bain avant d'entrer dans l'asile. Il est d'ailleurs soumis aux mesures de propreté exigées par les circonstances.

Art. 4. — L'asile offre à chaque vieillard, outre un lit confortable, la nourriture comme suit :

Déjeuner : pain, café au lait;

Dîner : pain, soupe, viande, légume et un décilitre de vin;

Goûter : pain, ~~café au lait~~ et thé;

Souper : pain et soupe, ~~café au lait, farineux ou fruits~~

Art. 5. — Le vieillard doit se présenter aux repas aux heures fixées ci-après, à moins que son état de santé ne s'y oppose :

Déjeuner : 7 heures en été, 8 h. en hiver;

Dîner : 12 heures;

Goûter : 3 heures;

Souper : 6 heures.

L'été est la saison comprise du 1^{er} avril au 30 septembre.

L'hiver comprend les autres mois.

Art. 6. — Le coucher a lieu à 9 heures.

Art. 7. — Tout aliment ou boisson que les visiteurs apportent aux vieillards doit être remis à la directrice, qui en dispose suivant les circonstances. Le vieillard ne peut apporter, lui-même, ni aliments, ni boissons.

Art. 8. — Les visiteurs ne sont admis, à moins d'autorisation spéciale, que le jeudi et le dimanche, de 1 à 3 h. Ils doivent se conformer aux règles fixées par la directrice pour le bon ordre de l'établissement.

Art. 9. — L'entrée des caves, celliers, cuisine, lingerie, etc., est interdite aux vieillards, à moins d'autorisation spéciale de la directrice.

Art. 10. — Les vieillards ne peuvent s'absenter sans permission de la directrice et doivent rentrer à l'heure qu'elle leur fixe.

Art. 11. — En tout cas, le vieillard doit être rentré pour 3 h. en hiver et 6 h. en été.

Art. 12. — Toute infraction aux règles prescrites, tout acte inconvenant de la part du vieillard peuvent entraîner son renvoi par décision du Comité ou, s'il y a urgence, de la Direction.

Ainsi adopté en Comité le 23 décembre 1887.

Le bâtiment projeté doit permettre d'accueillir 30 personnes, 15 hommes et 15 femmes. Le rapport annuel de 1899 s'apparente à un règlement de concours d'architecture. «La nouvelle construction comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage et des combles, auxquels nous avons donné une hauteur largement suffisante pour qu'on puisse y aménager de bonnes chambres pour nos pensionnaires. [...] Au même étage, il y a encore des chambres pour vieillards incurables ou qui demandent à être isolés. Nous y avons réservé aussi une petite salle où notre personnel pourra prendre ses repas et trouver un peu de tranquillité et d'isolement, ce qui lui est bien nécessaire dans l'accomplissement de sa tâche, parfois pénible et absorbante. [...] la maison tout entière sera chauffée par un calorifère central, qui assurera aussi en hiver une bonne ventilation de toutes les pièces. Nous avons encore prévu à tous les étages et dans chaque division, une distribution d'eau chaude qui dépendra du fourneau de la cuisine. [...] Nous pouvons vous assurer que nous n'avons rien sacrifié au luxe et au superflu. Nous avons pensé que le seul luxe et le seul superflu que nous étions autorisés à offrir à nos pensionnaires, c'était de l'air et de la lumière en abondance, par conséquent de l'espace.»

1898 est aussi l'année où la première directrice, Adélaïde Devaud, démissionne, pour divergences de vues avec le comité.

Mathilde Renaud, sourcienne diplômée, lui succède pour un bail de 19 ans. Une année auparavant, Henri Bippert a cédé sa place de président à Charles Chaubert-Félix.



Mlle Mathilde Renaud, directrice
entre 1898 et 1917





L'installation à Chailly

Le premier coup de pioche du nouveau bâtiment est donné le 23 août 1898.
Le bâtiment est terminé en septembre 1899.

L'aménagement du nouveau bâtiment modifie grandement l'organisation, et demande, déjà, que le personnel soit mieux formé. La nouvelle directrice est secondée par une aide. Un couple est engagé; l'homme est chargé des gros travaux à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, alors que la femme occupe la place de cuisinière. Fin 1899, le personnel compte 6 personnes, avec deux femmes travaillant comme aides.

Compte tenu de l'exemplarité de l'«Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne», le comité décide en 1901 de participer à l'Exposition cantonale de Vevey. Il veut faire connaître aux Vaudois, ce que l'initiative privée a permis de réaliser au nom de la solidarité avec les plus démunis. Le but est aussi de montrer à l'opinion, selon les termes du rapport annuel de 1901, «que ce sont les individus, beaucoup mieux que l'Etat, qui peuvent plus rapidement et le plus complètement venir en aide à ceux qui souffrent et travailler à rendre moins douloureuses les différences sociales.» Sans l'initiative privée et sans de généreux donateurs, l'asile n'aurait jamais pu exister.

Au 1er mars 1901, l'asile compte 32 vieillards, 12 femmes et 20 hommes. Ce nombre passe à 38 durant l'année, dépassant la limite des 35 résidents que le comité s'était fixée. Mais

Le 30 septembre, les résidents prennent possession de leurs nouvelles chambres. L'inauguration officielle a lieu le 5 novembre 1899.

celui-ci juge que compte tenu des demandes croissantes, il doit faire le maximum pour accueillir le plus de monde possible, tant qu'il y a encore de la place dans le nouveau bâtiment.

Le nouveau bâtiment inauguré quelques mois plus tôt donne satisfaction, mais en 1902 le comité songe déjà à la nécessité d'y ajouter des dépendances. «Nous avons besoin d'un bâtiment de dépendances qui comprendrait une salle pour recevoir, en attendant l'enterrement, la dépouille mortelle de ceux de nos vieillards qui ont été retirés de ce monde; un bûcher, qui nous manque, pour notre bois de chauffage, et dans lequel pendant l'hiver et durant les jours de pluie, nos vieillards pourraient exécuter certains travaux; un local pour recevoir les outils employés au jardin, une chambre de débarras qui nous fait défaut; enfin une ou deux chambres où nous pourrions isoler momentanément des vieillards dont la présence, dans notre maison, offre des inconvénients majeurs, à cause du genre de maladie dont ils sont atteints.»

*Premier immeuble propriété de l'institution,
situé à Chailly et ouvert en 1899
(photo De Jongh, Lausanne)*





*La cuisine de l'asile, début du XXe siècle
(photo De Jongh, Lausanne)*

De fait, c'est seulement en 1904 que la réalisation de cette dépendance se précise. «La réalisation du projet que nous étudions et qui consiste à construire une annexe pouvant recevoir une quinzaine de vieillards incurables nous permettra de répondre plus vite à un plus grand nombre de requêtes. Nous pourrons en effet évacuer sur cette dépendance ceux de nos vieillards qui après avoir été malades pendant un certain temps paraissent ne pas devoir se remettre d'une manière satisfaisante, ou bien ceux qui en seraient arrivés à avoir besoin de soins particuliers et constants. Nous aurons ainsi la faculté de disposer de leurs lits pour d'autres pensionnaires plus ou moins valides et notre bâtiment principal aura vraiment la destination qui devrait être la sienne: un asile de vieillards

et non une sorte d'hôpital. Cette construction d'une annexe pour vieillards incurables que nous vous présentons, l'année dernière déjà, comme grandement désirable, nous espérons pouvoir vous dire la prochaine fois que c'est une chose décidée et, peut-être même, qu'elle est en cours d'exécution.»

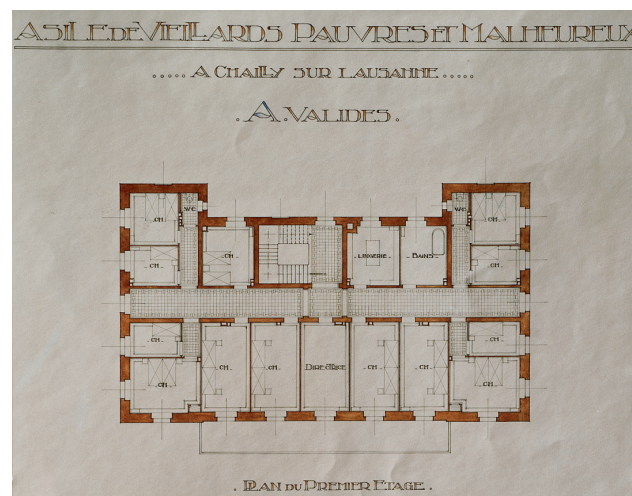
L'asile entend élargir sa première mission, c'est-à-dire accueillir des vieillards nécessiteux tout en pourvoyant aux soins des vieillards atteints dans leur état de santé. La construction de cette annexe est cependant retardée, faute de moyens financiers. Le comité décide en 1905 d'attendre et de constituer un fonds de construction. La construction de ce qui est au départ conçu comme une annexe débute

en 1906, mais le projet évolue, grâce aux dons, vers l'édification d'un deuxième bâtiment.

En 1907, le comité annonce qu'il a modifié son projet. «Nous avons quelque peu modifié les projets dont nous vous entretenions dans notre dernier rapport. Nous vous annonçons qu'au lieu de nous borner à n'installer que 15 lits, ainsi que nous en avons eu l'intention tout au début, nous avons estimé plus judicieux d'édifier d'emblée un bâtiment, nous permettant de recevoir 24 vieillards incurables. Nous sommes allés encore plus loin: en modifiant, dans un sens heureux au point de vue architectural, la forme du toit de la construction neuve et en le surélevant, nous nous sommes assuré la possibilité d'aménager un second étage, avec 8 chambres nouvelles, qui ne le cèderont en rien aux autres et nous permettront de porter le nombre de nos lits de 24 à 36, aussitôt que nous en aurons les ressources. [...] Nous avons l'intime conviction que son importance et son étendue (de l'assistance aux vieillards – NDLR) ne diminueront pas avec les années, malgré les institutions officielles de prévoyance pour la vieillesse dont nous sommes déjà dotés ou que l'on créera encore.»

Visionnaire, le comité lance un appel pour que d'autres asiles pour vieillards se créent dans l'ensemble du canton, conscient que la demande ne va cesser de croître au fil des années. La construction du 2ème bâtiment permet d'accueillir plus de nécessiteux, qui sont au nombre de 45 fin 1907. Mais le comité s'apprête à changer l'organisation interne de l'asile.

Sans l'initiative privée et sans de généreux donateurs, l'asile n'aurait jamais pu exister.



Plan du premier bâtiment A de Chailly, fin XIXe siècle

Le règlement est modifié et prévoit deux sections. Dans l'une sont accueillis des vieillards encore valides, qui ont l'obligation de «travailler au jardin, accomplir un ouvrage fixé et organisé par la Direction, le tout sans aucune rétribution.» Dans l'autre se trouvent les vieillards atteints de maladies incurables et qui ne peuvent trouver place dans les hôpitaux et les infirmeries.

Le virage vers un établissement de soins se précise. Le comité est conscient qu'il faudra plus de personnel en proportion du nombre de vieillards dans la nouvelle section. Précision

supplémentaire: la nouvelle section est certes réservée aux personnes jugées incurables, mais il doit s'agir de personnes âgées. L'âge pour y être admis est

de 65 ans au minimum, même si des exceptions restent possibles, au nom du devoir de «charité».

Les tarifs sont également différenciés. 20 francs par mois pour la section des personnes valides, 30 francs par mois pour les malades, en raison des coûts plus importants de leur prise en charge. La section réservée aux vieillards incurables s'ouvre officiellement en novembre 1908. A la fin de cette même année, l'asile compte 59 pensionnaires.

La description du nouveau bâtiment est relatée très précisément dans le rapport d'activité de 1909. «Le nouveau bâtiment est relié à l'ancien par un passage couvert et fermé, mettant en communication les deux sous-sols et les deux rez-de-chaussée. La cuisine, servant pour les deux divisions, étant restée dans l'ancien bâtiment, nous transportons au moyen d'un wagonnet roulant sur rails au sous-sol, les aliments destinés aux vieillards habitant la nouvelle construction [...]. Au midi du bâtiment et à chaque étage, une terrasse; les portes-fenêtres des chambres qui y ont accès ont été faites assez larges pour permettre d'y transporter commodément les lits, avec leurs malades. Tous les planchers sont incombustibles [...] Le rez-de-chaussée a été réservé aux hommes, le premier étage aux femmes. Le second étage qui n'a pas été achevé, faute de ressources, mais qui ne demandera que peu de travaux pour devenir utilisable, pourra recevoir encore une dizaine de lits que nous installerons aussitôt que nous en aurons les moyens. Actuellement, nous disposons de vingt-quatre places, douze pour les hommes et autant pour les femmes.»

Le 2e bâtiment sera terminé quelques mois plus tard, en particulier le second étage de l'immeuble. Le comité précise alors qu'il dispose de 8 lits de plus dans la division des vieillards incurables, ce qui



porte la possibilité d'accueil à 32 personnes. Avec la première section, l'asile peut désormais prendre en charge 76 pensionnaires. Nous sommes en 1910. En 4 ans, le nombre de places a doublé.

Le comité fait alors preuve d'une grande ouverture d'esprit. Même si certains asiles commencent à se créer dans le canton, il refuse de réserver l'accueil à Chailly aux seuls Lausannois. En 1911, le comité se montre catégorique à ce sujet: «Nous ne refusons et ne refuserons jamais de nous intéresser, dans la limite de nos moyens, à des vieillards qui ne pourraient pas trouver de place ailleurs.»



Mais cette générosité se double aussi de remarques sur le manque de solidarité de certaines familles à l'égard de leurs parents âgés. «Nous devons aussi veiller, et c'est notre ferme intention, à ce que certaines familles ne se déchargent pas trop facilement sur nous des obligations qu'elles ont envers ceux de leurs membres âgés. On a peine à s'imaginer, par exemple, avec quel sans- façon, avec quelle inconscience, on nous demande parfois l'admission de vieillards qui, ayant plusieurs enfants, ne peuvent trouver de place chez aucun d'eux, simplement parce qu'aucun d'eux ne veut être gêné par la présence d'un vieux père

*Fumer la pipe sur un banc:
un passe-temps pour les
messieurs, vers 1914
(photo De Jongh, Lausanne)*



Des vieillards valides préparent le potager, vers 1912 (photo De Jongh, Lausanne)

ou d'une vieille mère qu'il faudra supporter et probablement soigner. [...] nous tenons à ce qu'on n'oublie pas, dans le public, que notre maison n'est pas une espèce d'hôtel-pension, mais bien et exclusivement un asile destiné à des vieillards malheureux et abandonnés ou malades et qui ne peuvent pas, pour des raisons que nous voulons apprécier dans chaque cas, être gardés dans leurs familles et y recevoir les soins dont ils ont besoin.» (Rapport d'activité 1910)

Lors de la décennie qui suit, comme pour l'ensemble de la Suisse, la Première Guerre mondiale a des conséquences sur la vie quotidienne

de l'asile. Restrictions, rationnement, difficultés financières sont constamment présents. Le comité s'en fait l'écho, jugeant qu'avec la directrice et les membres du personnel, tout a été fait pour préserver au maximum les vieillards des privations que le conflit provoque. Mais le comité tient une ligne ferme et fait savoir aux communes que des refus de subventions «entraîneraient forcément des renvois de vieillards». L'asile ne subit pas moins des mesures de rationnement dues à la guerre: suppression du pain et du lait à prix réduit. «Sans s'être toujours assez bien rendu compte de la multiplicité des démarches que nous avons dû faire, des recherches nombreuses auxquelles



*Travaux de couture à l'air libre pour deux femmes, vers 1914
(photo De Jongh, Lausanne)*

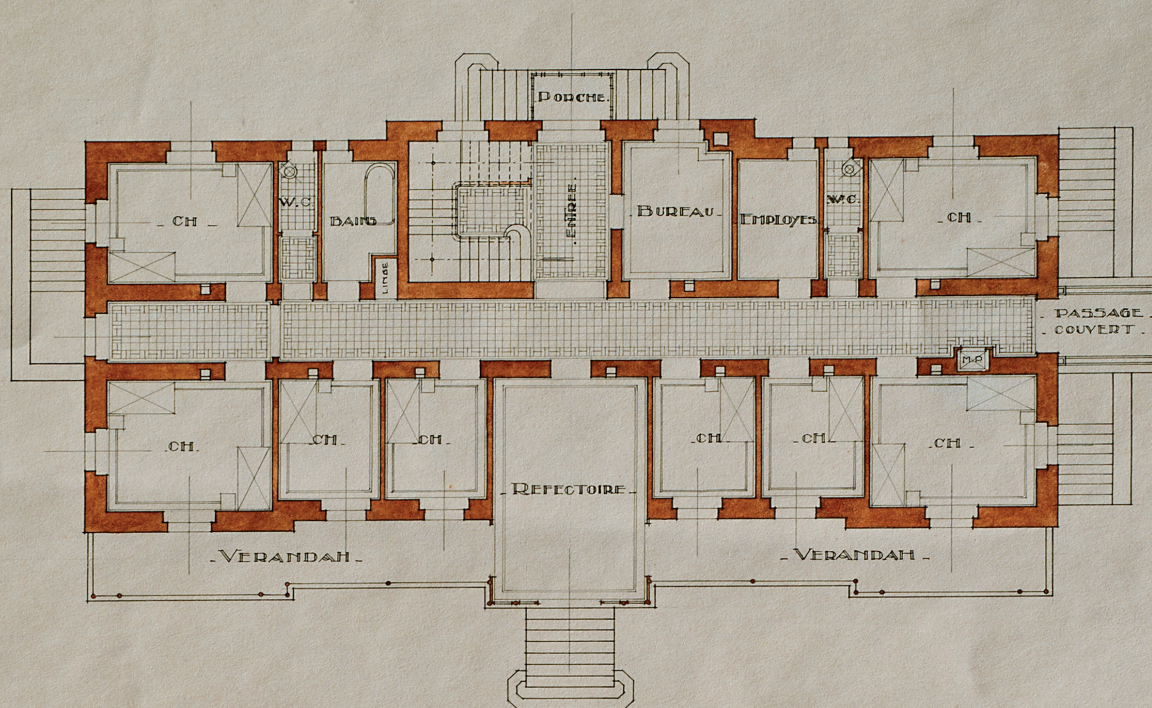


*Un vieillard valide occupé à des activités
de vannerie, vers 1912
(photo De Jongh, Lausanne)*

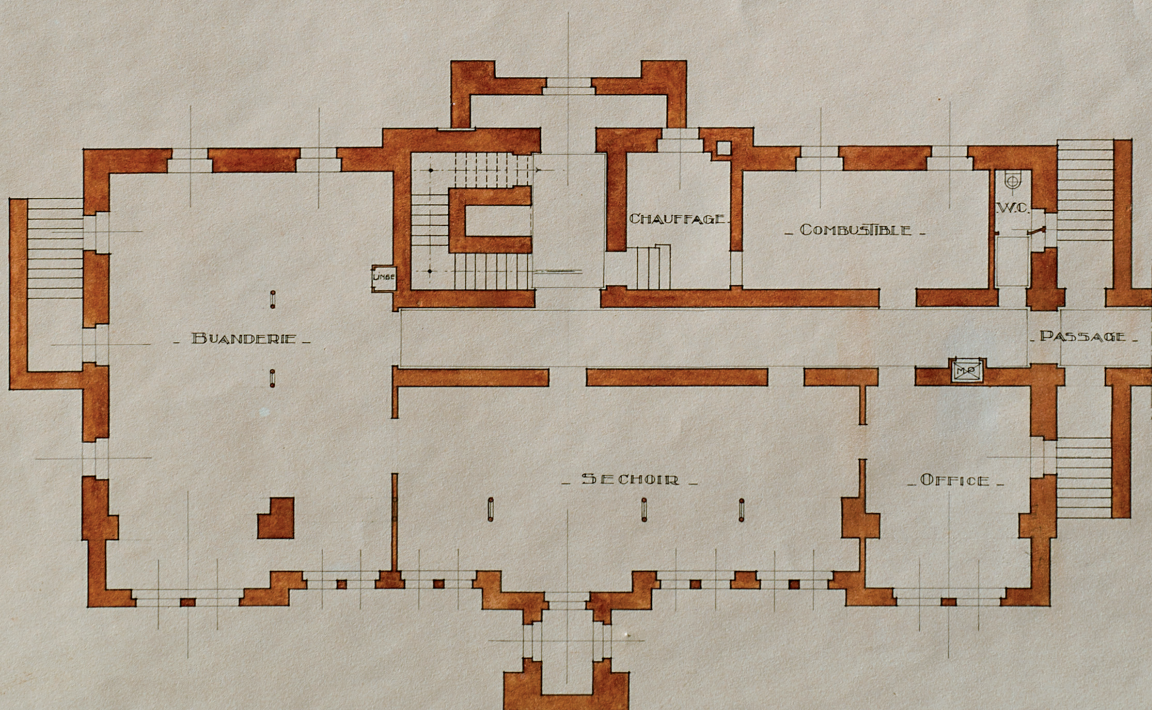
ASILE DE VIEILLARDS PAUVRES ET MALHEUREUX

..... A CHAILLY SUR LAUSANNE

. B. INVALIDES .



. PLAN DU REZ DE CHAUSSEE .



. PLAN DU SOUS SOL .

. ECHELLE 1,100 .



Un vieillard valide chargé des travaux de jardinage autour de l'asile, vers 1912 (photo De Jongh, Lausanne)

nous avons dû nous livrer, des lettres que nous avons eu à écrire, des courses, des stationnements aux guichets des différents offices de ravitaillement qui nous ont été imposés, tout cela pour que leur table soit suffisamment pourvue, nos vieillards n'ont pas senti peser trop durement sur eux les restrictions que l'ensemble de notre population doit subir.»

«La carte de pain a fait son apparition. Sur notre demande, nous avons été mis au bénéfice de la fourniture de pain à prix réduit et comme, en vertu des prescriptions relatives à cette question,

ceux qui jouissaient de ce privilège avaient droit, en quelque sorte automatiquement, à la ration supplémentaire, nous l'avons touchée, nous aussi.» (Rapport d'activité 1917)

Pendant la guerre, l'asile obtient une récompense symbolique. A l'Exposition nationale de Berne de 1914, il reçoit le diplôme du mérite, la plus haute distinction accordée aux œuvres d'utilité publique.

Mathilde Renaud, directrice depuis 19 ans, meurt en novembre 1917, une année avant l'Armistice. Sa fidèle collaboratrice depuis 9 ans, Elise Reuby, lui succède.



*Les deux immeubles de Chailly, reliés par une passerelle,
dans les années 1910*



*Des hommes prenant la pose devant la façade
sud du premier bâtiment, vers 1912
(photo De Jongh, Lausanne)*

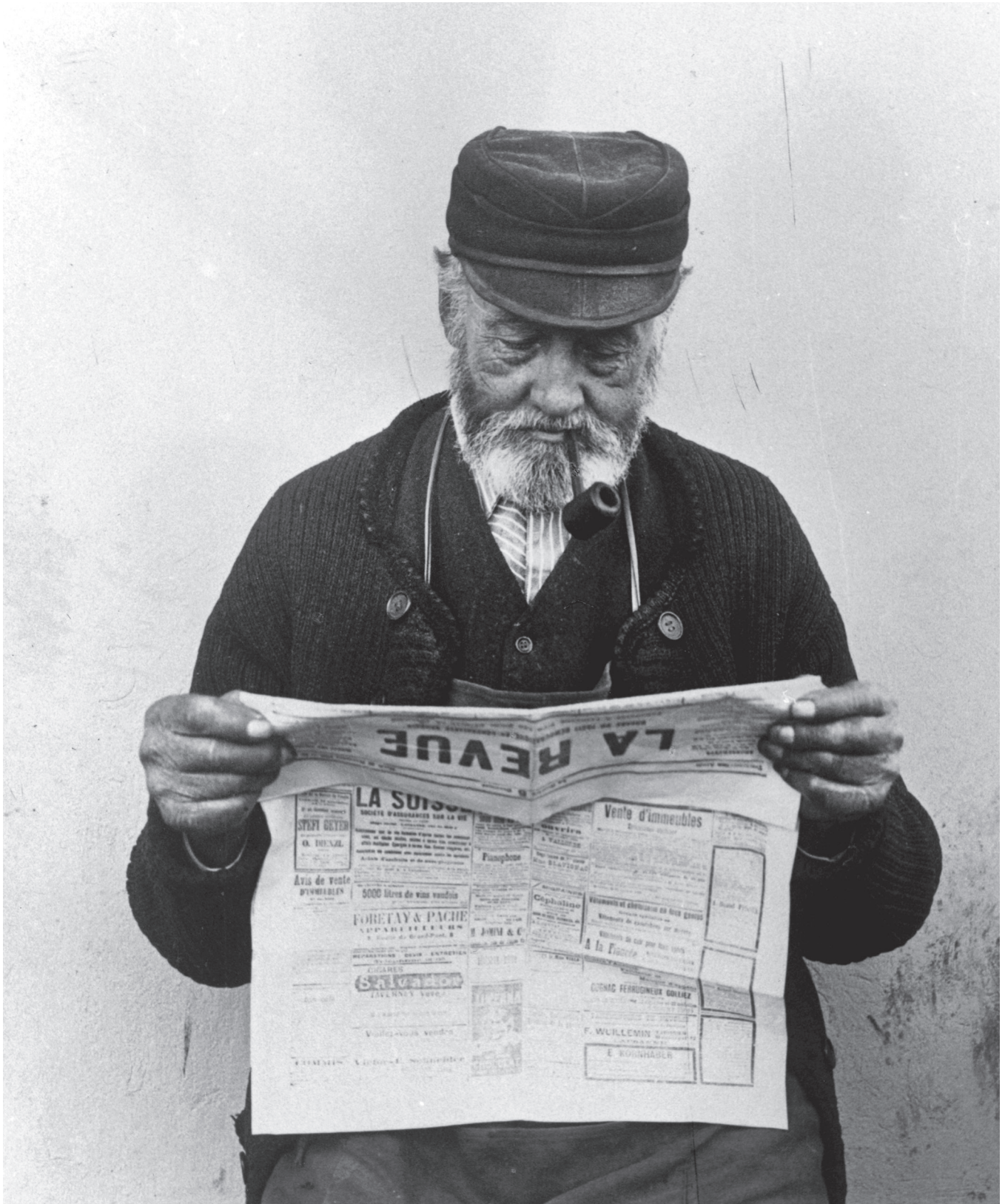
Elle restera en poste durant 20 ans jusqu'en 1937. En 1917, sans doute sensibilisés par les privations de la population durant la guerre, la Société suisse d'utilité publique et un comité national lancent l'œuvre «Pour nos vieillards» (Pro Senectute). Le but est de récolter des fonds pour venir en aide à nombre de personnes âgées, dont la situation a nettement empiré. Les six asiles que compte alors le canton (outre l'asile de Lausanne, on trouve des institutions similaires à Begnins, Montcherand, Clendy près d'Yverdon, Bellerive au Vully, et Burier près de Clarens) relaient l'appel, mais en précisant que les dons doivent

leur revenir, puisqu'ils accomplissent ces tâches de charité envers les vieillards les plus démunis.

Cette initiative émanant de la Suisse allemande est assez mal perçue dans le canton, car les milieux concernés sont d'avis qu'ils n'ont pas attendu des appels lancés au plan national pour agir.

Le personnel au complet dirigé par Mlle Reuby, vers 1920-1930 (photo De Jongh, Lausanne)





Changement de raison sociale

Le comité décide d'abandonner dans sa raison sociale les termes «pauvres» et «malheureux»

Charles Chaubert-Félix, qui présidait le comité depuis 1897, décède en 1922. Il est remplacé par Léon de Rham, qui restera en fonction jusqu'en 1945. Ces années sont marquées par les premières rénovations des bâtiments: amenée de l'eau chaude dans une division pour la lessive et les bains, chauffage de la galerie qui relie les deux bâtiments. Durant cette période, les rapports successifs des comités font état de finances satisfaisantes, «grâce aux fidèles souscripteurs et donateurs». Plusieurs institutions similaires se créent dans le canton et un début de collaboration se manifeste. L'asile fait partie du «Groupement des institutions romandes d'assistance et de prévoyance sociale».

Un premier changement de nom intervient en 1930. Le comité décide d'abandonner dans sa raison sociale les termes «pauvres» et «malheureux», jugés désuets. La nouvelle dénomination, dès lors, est «Asile de vieillards de Chailly-sur-Lausanne». «Notre désir est qu'une fois entrés chez nous, ils n'y soient plus ni pauvres, ni malheureux et c'est pourquoi nous vous proposons de décider que dorénavant le nom de notre Société soit simplement: Asile de vieillards de Chailly-sur-Lausanne», écrit le comité le 25 mai 1930.

Le 26 janvier 1937, l'asile est fier de recenser dans ses registres le millième pensionnaire.

*A l'issue de la guerre, une nouvelle période commence pour l'asile.
20 ans où l'institution se consolide.*

C'est aussi l'année du 50^e anniversaire, fêté en grande pompe le 16 juin, en présence de représentants de l'Etat, de la commune de Lausanne, des familles et des Eglises.

Elise Reuby quitte son poste de directrice. Elle est remplacée par Alice Petermann, mais cette nouvelle directrice ne s'entend pas avec son personnel. Le comité décide de s'en séparer: «décision douloureuse, car celle-ci avait certainement été bonne pour nos vieillards qui en gardent un bon souvenir» (rapport de l'exercice 1938-1939). Hélène Boulenaz prend le relais; elle était à la tête d'une des deux divisions de la maison depuis 1931. Auparavant, elle avait été diaconesse de Saint-Loup et a pratiqué comme telle pendant dix ans à l'hôpital cantonal de Lausanne. (Rapport d'activité 1931-1932)

En 1940, la Deuxième Guerre mondiale provoque à nouveau de lourdes inquiétudes pour le comité, qui relate que le seul membre masculin du personnel,

*Photo de groupe réunissant le personnel et les pensionnaires hommes et femmes devant le premier bâtiment de l'asile, vers 1937
(photo De Jongh, Lausanne)*



le jardinier, a été mobilisé. Les vieillards ont suppléé cette absence «au mieux». Mais cela reste un détail dans un contexte international lourd. «En face des événements si tragiques qui se déroulent dans notre pauvre Europe, ce n'est pas sans une certaine angoisse que nous nous demandons ce que nous apportera l'avenir. Pour le moment, avec les cartes d'approvisionnement, nous avons toujours eu de quoi nourrir bien suffisamment nos vieillards.» écrit le comité le 2 juin 1940.

Au plan politique cantonal, le 1er janvier 1940 marque l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la prévoyance sociale et l'assistance publique. Le comité précise que «le Service de prévoyance peut nous imposer de prendre certains vieillards, mais nous nous sommes réservé de pouvoir les renvoyer, si leur conduite le nécessitait. Les entrées et les sorties doivent être annoncées à l'autorité cantonale. C'est aussi elle qui nous paiera les pensions dont les rentrées seront ainsi plus régulières que lorsque nous devions les réclamer aux communes».

*Le réfectoire de l'asile, vers 1937
(photo De Jongh, Lausanne)*





Fin de la guerre et entrée en vigueur de l'AVS

Plusieurs hivers sont froids, en particulier l'hiver 1940-1941. Les bâtiments de l'asile sont difficiles à chauffer. Des travaux sont entrepris pour renforcer les chaudières, avec un certain succès, puisque le comité juge qu'il est arrivé à «maintenir une température à peu près suffisante dans notre Asile et il ne semble pas que la santé de nos vieillards ait eu à en souffrir.»

A la fin de la guerre, le comité doit rappeler ses buts, deux ans avant l'entrée en vigueur de l'AVS, car trop de demandes d'admission sont formulées, que le comité juge inadéquates. «Nous avons encore à nous défendre contre le fait que notre Asile est trop souvent pris pour une pension à bon marché; aussi, pour bien souligner notre but charitable, nous avons fait imprimer sur les formules d'admission les mots: Etablissement pour vieillards sans ressource et isolés» (Assemblée générale du 18 avril 1945).

Quelques semaines plus tard, Léon de Rham, qui présidait le comité depuis 1923, décède. Il est remplacé par Gustave Dentan.

Alors que le conflit se termine, le comité fait face à une nouvelle difficulté, qui sera lancinante durant plusieurs années: le recrutement du personnel devient très difficile. Le phénomène n'est pas propre aux asiles, mais touche également les hôpitaux.

La guerre avec ses privations, ses incertitudes, reste omniprésente dans les préoccupations du comité. S'ajoutent les frimas climatiques.

La pénurie de main-d'œuvre dans le domaine des soins se généralise. Pour notre asile, «le salut est venu d'Italie» comme le relève le comité en 1947. «Cinq Piémontaises ont apporté une aide efficace aux directrices et se font apprécier non seulement par leur travail diligent, mais aussi par leur entrain communicatif et de bon aloi...» Seule difficulté: ce personnel ne reste que quelques mois, trop éloigné de sa famille. Mais on leur reconnaît une grande qualité «Moins gâtées que les Suissesses, elles travaillent avec courage et entrain.»

Pour les deux bâtiments, une décision de principe est prise en 1946: construire deux ascenseurs, un par bâtiment «assez larges pour pouvoir y introduire des civières ou des fauteuils.» Le comité est conscient qu'il s'agit d'une très grosse dépense, mais la juge indispensable.

L'entrée en vigueur de l'AVS n'est qu'à peine mentionnée. Lors de l'assemblée générale

*Les dames face à l'objectif du photographe, vers 1912
(photo De Jongh, Lausanne)*



de 1948, il est simplement précisé que «depuis que l'assurance vieillesse a été votée, les rentes attribuées à nos vieillards ont été portées à 52 francs 50 par mois, plus 10 francs d'argent de poche».

Ce vote est pourtant l'une des décisions majeures du XXe siècle. En acceptant, le 6 juillet 1947, la loi concernant l'assurance vieillesse et survivants (AVS), les Suisses mettent fin à une longue saga. Avec une participation record de près de 80 %, le peuple approuve, à une écrasante majorité de quatre oui contre un non, le projet. Avant l'introduction de l'AVS, des solutions cantonales avaient été mises sur pied, à savoir des assurances facultatives dans certains cantons romands, comme Vaud dès 1907, alors que plusieurs cantons alémaniques avaient opté pour un système d'assurance obligatoire.

En 1931, un premier projet de loi fédérale, nommée loi Schulthess, est rejeté par le peuple. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Confédération met sur pied le système des allocations pour pertes de gains (APG) visant à dédommager les travailleurs mobilisés aux frontières pour la défense du pays. L'AVS s'inspire de ce modèle.

La mise en œuvre de l'AVS est rapide. Début 1948, les personnes répondant aux critères requis se voient allouer une rente mensuelle. Les sommes distribuées sont cependant minimes, soit, en 1948, 40 francs par mois pour la rente minimale et 125 francs pour la rente maximale. Les montants attribués aux pensionnaires de l'asile sont dans une fourchette plutôt basse.



On le sait, en 1947, l'âge donnant droit aux prestations AVS est fixé à 65 ans. Cet âge correspond à l'espérance de vie moyenne d'un Suisse au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Le droit à une rente est ainsi accordé dès qu'une personne a vécu plus longtemps que ce que la société pronostique à l'époque comme espérance de vie.

L'introduction de l'AVS est un bouleversement immense, puisque la troisième tranche de la vie, celle de la vieillesse, est officiellement reconnue. Avant l'introduction de l'AVS, à moins de faire partie d'une élite bourgeoise, le destin de la majorité



Le pavillon C réalisé en 1949 entre les deux immeubles afin de faciliter les soins médicaux, vers 1950 (photo De Jongh, Lausanne)

des gens était de travailler quasiment jusqu'à l'épuisement. Le cap des 65 ans signifie certes le droit à une rente, mais pas nécessairement l'arrêt du travail.

En 1950, les deux tiers des hommes âgés de 65 à 69 ans continuent à exercer une activité professionnelle.

L'Asile de vieillards de Chailly-sur-Lausanne continue sa route, sans grands heurts durant la fin des années 40. La construction d'un nouveau pavillon, le pavillon C, est envisagée dès 1948. Les travaux commencent en 1949 et le pavillon est inauguré en fin d'année. Le bâtiment est édifié sur le couloir qui réunit les deux immeubles. Cette nouvelle construction permet tout d'abord d'augmenter la capacité d'accueil de 78 à 85 personnes, mais elle améliore également les conditions de travail de tout le personnel: une machine à laver est en effet introduite ainsi que des chambres confortables pour le personnel, qui dispose désormais de chambres dans un immeuble à part. La médicalisation de l'asile transparaît dans cette construction. Ce sont en effet les médecins de l'asile qui ont insisté pour que le pavillon C soit construit. Il comprend notamment «une salle de consultation fort bien installée et qui facilite beaucoup le travail de nos docteurs, cinq chambres d'isolement, comportant huit lits pour malades et mourants.» (Rapport d'activité 1949)

Quelques mois plus tôt, les deux ascenseurs, dont la construction avait été décidée en 1946, sont mis en service.

*«depuis que l'assurance vieillesse a été votée,
les rentes attribuées à nos vieillards ont été portées
à 52 francs 50 par mois, plus 10 francs d'argent de poche».*

L'asile change une 2e fois de nom

Le comité veut modifier la raison sociale de l'établissement, mais le président Gustave Dentan ne cache pas son scepticisme, dans son rapport sur l'exercice 1954. «Je déplore, car le mot asile est très beau et a une signification précise et qu'on ne saurait remplacer; ce mot ne devait plus figurer sur notre titre, il fallait en trouver un autre; on a choisi le meilleur succédané: Maison. Mais maison quoi, maison où? Maison de repos, Maison de Rovéréaz, Maison de Chailly, etc. Toutes les imaginations ont creusé ce difficile problème. Et finalement, le comité a choisi la formule la plus simple et, par conséquent, la plus heureuse: Maison des vieillards, Chailly-Lausanne.»

Un an plus tard, en juillet 1955, Hélène Boulenaz, qui dirige l'établissement depuis 1938, quitte ses fonctions, estimant qu'il est temps pour elle de prendre sa retraite. Marthe Leyvraz, sous-directrice depuis 1939, lui succède. Bien que non diplômée, elle avait pris néanmoins la tête de la division des malades au vu de son expérience dans le service des soins.

En 1956, le président du Conseil, Gustave Dentan, se retire. Il est remplacé par Jean de Roguin.

En 1954, la décision est prise de remplacer le terme «asile» par celui de «maison».

La fin des années 50 se caractérise par une nouvelle tendance: les vieillards malades sont en augmentation. L'équilibre traditionnel entre les deux sections de l'établissement, celle qui accueille les vieillards sans ressource mais valides et celle qui prend en charge les personnes plus dépendantes, commence à être modifié. Le comité s'en inquiète. «La longévité s'accroît grâce aux progrès de la médecine et de plus en plus nombreux sont les vieillards, non pas malades, mais impotents et par conséquent moins mobiles.»

La lente transformation des anciens asiles vers les EMS tels qu'on les connaît aujourd'hui commence, et ce n'est pas sans conséquence. Le comité évoque par ailleurs ces vieillards «qui, sans être malades, sont véritablement séniles, et qui de ce fait requièrent des soins et une surveillance qu'une maison comme la nôtre n'était pas destinée à assurer. [...] Nous faisons de notre mieux pour les recevoir et les soigner, mais encore une fois

RAPPORT
DE
LA MAISON DES VIEILLARDS
(Anciennement Asile de Vieillards)
DE
CHAILLY SUR LAUSANNE



Maison des Vieillards de Chailly, face sud

EXERCICE 1954

IMPRIMERIE J. BRON, LAUSANNE
1955

*Le mot « asile » disparaît
des rapports annuels au
profit de « maison », 1954*

*En 1964, la moyenne d'âge des pensionnaires est déjà
relativement élevée, soit 80 ans.*

notre personnel n'est pas celui d'un établissement spécialisé».

Où loger les malades âgés? Dans quels établissements, dans quels hôpitaux? Le débat ne fait que commencer, qui fera évoluer les anciens asiles vers les actuels établissements médico-sociaux. En 1960, Jean de Roguin revient à la charge. «Nous devons rappeler ici, une fois de plus, que notre Maison a été créée et organisée pour recevoir et abriter des vieillards, mais qu'elle n'est pas un hôpital.» Sans personnel formé, sans équipement, sans réelle compétence, le président juge que la Maison des vieillards de Chailly-Lausanne ne peut assumer la responsabilité d'admettre des pensionnaires infirmes ou impotents. Manifestement, les mentalités ne sont pas prêtes à accepter de prendre le virage d'une institution purement médicalisée.

En 1963, il est question d'édifier un nouveau bâtiment. Le comité note que les besoins existent, mais que les réflexions ne sont pas encore très poussées. De fait, le nouveau bâtiment de ce qui sera devenu entre-temps «La Rozavère» sera inauguré en 1992 seulement, soit 30 ans plus tard!

1964 marque un nouveau changement à la direction. Marthe Leyvraz prend sa retraite après

28 ans d'activité. Un couple, Ernest Jordan et son épouse, lui succède. Le couple dirigeait depuis sept ans la maison de vieillards «Ma Retraite» à Sainte-Croix. M. Jordan assume la direction générale de la maison et reprend tout le service administratif et comptable; son épouse dirige le ménage et l'économat.

Un nouveau pavillon est construit durant cette période, dont un étage est réservé pour le logement du couple. Il permet de libérer des locaux dans le bâtiment principal et d'en augmenter la capacité d'accueil de 7 à 8 personnes. La capacité atteint ainsi une centaine de pensionnaires.

En 1964, la moyenne d'âge des pensionnaires est déjà relativement élevée, soit 80 ans. Et le comité constate que la proportion de vieillards dépendants et très âgés ne cesse d'augmenter. Il anticipe dès lors de possibles changements d'affectation des deux bâtiments pour faire face à cette évolution.

*Livre de comptabilité et « pensions »
payées pour l'accueil des vieillards,
milieu du XXe siècle*

A fin 1967, l'effectif est de 110 pensionnaires. A l'occasion des 80 ans de la maison, le comité revient sur son histoire et juge que le comité du début du XXe siècle avait vu juste, en imaginant que l'asile serait appelé à se transformer profondément. «Aujourd'hui, une maison de vieillards n'est plus un asile, mais une pension et parfois une clinique spécialisée, qui n'accueillent pas surtout des déshérités, mais essentiellement des personnes dont la carrière a été bien remplie, dont les conditions

de famille sont normales, et qui ne sont pas dépourvues de tout revenu, ne serait-ce que grâce à l'AVS». Clairement, le comité constate que la mission d'une œuvre privée n'est plus d'aider des indigents, car l'Etat s'en charge, mais de créer des possibilités d'hébergement pour des personnes âgées nécessitant une prise en charge adaptée. Cette même année, le comité fait preuve d'une grande lucidité sur l'évolution qui va s'accroître les prochaines années. «Des maisons comme la nôtre deviennent de plus en plus nécessaires.

138		140	
		Schwab Emma, voir folio 141.	
		Report du folio 141	
1961	Septembre	30 Pension de Septembre 1961	1460.-
1961	Octobre	31 Pension de Octobre 1961	190.-
1961	Novembre	28 Pension de Novembre 1961	190.-
1961	Décembre	29 Pension de Décembre 1961	190.-
1962	Février	3 Pension de Janvier 1962	190.-
1962	Mars	28 Pension de février 1962	190.-
1962	Avril	24 Pension de Mars 1962	190.-
1962	Mai	28 Pension d'Avril 1962	190.-
1962	Juin	2 Pension de Mai 1962	190.-
1962	Juillet	29 Pension de Juin 1962	190.-
1962	Avril	30 Pension de Juillet 1962	190.-
1962	Septembre	31 Pension d'Avril 1962	190.-
1962	Octobre	30 Pension de Septembre 1962	190.-
1962	Novembre	31 Pension d'Octobre 1962	190.-
1962	Décembre	27 Pension de Novembre 1962	190.-
1963	Janvier	26 Pension de Décembre 1962	190.-
1963	Février	30 Pension de Janvier 1963	190.-
1963	Mars	28 Pension de février 1963	190.-
1963	Avril	30 Pension de Mars 1963	190.-
1963	Mai	30 Pension d'Avril 1963	190.-
1963	Juin	30 Pension de Mai 1963	190.-
1963	Juillet	30 Pension de Juin 1963	190.-



*Le Dr Philippe Vuillemin,
médecin responsable de La Rozavère*

A telle enseigne que le canton de Vaud compte sur elles pour assurer, dans le secteur de la gériatrie, l'équilibre de son plan hospitalier».

C'est la première fois, en 1968, que le terme de «gériatrie» est utilisé. L'Etat accentue ses réflexions sur cette évolution et songe à un «nouveau plan hospitalier vaudois». Le plan recense les différentes institutions, celles qui peuvent accueillir des personnes âgées, et celles qui n'ont pas cette possibilité, les personnes concernées nécessitant des soins que seul un hôpital peut assurer. Le comité fait alors part de ses craintes «de ne plus rester maître» chez lui et de «devenir un organisme dépendant des services de l'Etat». Les tensions avec l'Etat ne font que commencer. Elles culmineront à la fin des années 90. Pour l'instant, le comité dit suivre

de près les projets de l'«Association vaudoise de maisons de vieillards et d'établissements médico-sociaux», dont la Maison de vieillards de Chailly-Lausanne fait partie.

Et de fait, en 1969, une première intervention de l'Etat est mal perçue. L'autorité cantonale de surveillance a limité le nombre des pensionnaires à 100, dont 50 malades au maximum, alors que l'effectif était de 107 personnes une année auparavant. Le comité ne s'en émeut guère, car il reconnaît que les problèmes pour trouver du personnel sont tellement aigus qu'il ne pourrait guère augmenter son offre d'accueil. Le personnel est très instable, le tournus très important. Ainsi 67 employés travaillent à Chailly en 1969, certains quelques mois seulement, pour un effectif normal de 32 personnes. S'ajoute le fait qu'une grande partie du personnel est d'origine étrangère et dispose d'un statut de saisonnier, le comité reconnaissant que sans l'apport des étrangers, l'exploitation de la maison ne pourrait plus se faire normalement. Le Docteur Philippe Vuillemin, actuel médecin responsable de La Rozavère, qui a une longue expérience des EMS, confirme: «Le personnel suisse était en constante diminution. Les gens ne voulaient pas travailler dans les maisons de vieux.»

En 1970, Jean de Roguin quitte la présidence du Conseil. Il est remplacé par André Henchoz, administrateur de l'hôpital orthopédique de la Suisse romande. Dans son premier rapport d'activité, il se fait l'écho des préoccupations de l'Etat, qui juge que 1'000 lits seront à court terme nécessaires pour faire face au vieillissement de

la population. L'État est convaincu qu'il doit construire de nouveaux établissements, agrandir et transformer les établissements existants dans un délai de 15 ans, soit jusqu'en 1985. La planification prévoit alors que la moitié de ces nouveaux lits doit être disponible dans les 5 ans.

Dans la maison de Chailly, on constate une diversification progressive des professionnels de la santé. Il est notamment fait appel à un physiothérapeute pour les traitements ordonnés par les médecins et la première ergothérapeute est engagée à mi-temps.

*La chambre de consultation du pavillon C,
milieu du XXe siècle*



L'identité nouvelle de «La Rozavère»

«Depuis plusieurs années, les responsables de notre institution songeaient à remplacer le nom de «Maison des vieillards» par un autre, plus moderne et plus gai.» écrit André Henchoz. Le nom retenu est «La Rozavère», anagramme de Rovéréaz. Le Conseil annonce en revanche que les études pour un nouveau bâtiment, évoqué déjà au début des années 60, sont mises en veilleuse, faute de trouver des solutions financières jugées convenables. L'accent est mis sur des rénovations de l'existant. Cette même année, la première animatrice est engagée «pour rendre notre maison plus vivante et plus heureuse» dit le Conseil, alors qu'une femme médecin est engagée comme médecin responsable, la doctoresse Irène Raymond-Rochat.

Les relations avec l'Etat se complexifient. Une nouvelle convention entre en vigueur le 1er avril 1977. Elle prévoit une participation différenciée du pensionnaire au coût hôtelier de la journée, en fonction de ses ressources personnelles. L'Etat prend à sa charge la différence si le pensionnaire ne dispose pas suffisamment de ressources. De leur côté, les assurances maladie garantissent le coût des frais médicaux et l'allocation d'impotence. Pour la direction de La Rozavère, cette convention implique une plus grande lourdeur administrative. Les plaintes du Conseil à ce sujet seront récurrentes les années suivantes.

1973 est une année symbolique importante, puisque la Maison des vieillards de Chailly-Lausanne change à nouveau de nom. «Un chapitre de l'histoire de notre maison a pris fin le 23 mai 1973. [...]



*Le nom retenu «La Rozavère»
est l'anagramme de Rovéréaz*





Evolution des dénominations successives de l'institution jusqu'à l'apparition du nom La Rozavère en 1973 (Rapport annuel de 1987)

Cette même année, contre l'avis de l'Association vaudoise des établissements médico-sociaux (AVDEMS), l'Etat décide de prendre à sa charge les investissements immobiliers et les équipements. Cela devrait être perçu comme un soulagement pour les finances des institutions, mais c'est surtout compris comme une ingérence de l'Etat. André Henchoz y voit le risque à terme d'une suppression de «toute liberté dans le domaine des investissements et des équipements. [...] Nous allons ainsi au-devant d'une étatisation visant à la disparition graduelle d'œuvres privées...»

L'Etat augmente son soutien financier, mais aussi son droit de regard, selon l'adage «qui paie, commande». Au sein des institutions privées, ces nouvelles règles passent mal au début. L'Etat n'en a cure et ordonne désormais des contrôles périodiques fréquents de la Santé publique vaudoise. Mais les EMS s'habituent progressivement. «L'Etat, jouant le rôle de trésorier payeur, se devait de contrôler l'emploi des deniers du contribuable. Dès lors, on ne saurait lui reprocher de s'entourer de toutes les précautions voulues et de pousser très loin ses investigations», écrit André Henchoz.

Il reviendra au nouveau directeur, Daniel Delémont, qui succède fin 1978 au couple Jordan, retraité, de gérer cette nouvelle donne. Quelques mois plus tard, les travaux de rénovation commencés au milieu de la décennie sont achevés (34 mois de travaux) et le Conseil estime que «La Rozavère est maintenant à même de soutenir la comparaison avec les autres établissements médico-sociaux du canton». Les travaux terminés, le Conseil se préoccupe, au début des années 80,

de l'amélioration des conditions d'hébergement des résidents et cherche à mieux former le personnel. Les premiers cours de formation continue sont mis en place. La raison sociale «La Rozavère, maison de retraite» se transforme en «La Rozavère, établissement médico-social». L'âge moyen des pensionnaires ne cesse d'augmenter. Au début des années 80, il est de 85 ans.

Malgré cet âge avancé, les activités de l'animation se renforcent, facilitées par l'acquisition d'un minibus. Les sorties se multiplient (44 en 1981); des chiffres qui augmentent d'année en année. Sur le plan administratif, un virage vers l'informatique commence en 1984. C'est la comptabilité qui teste la première ces nouvelles méthodes.



Atelier créatif

Peu avant son centenaire, au milieu des années 80, La Rozavère juge qu'elle va bien. Les finances sont saines. Le personnel est plus stable que par le passé. Les conditions de travail des collaborateurs ont été améliorées et correspondent aux conditions dans la moyenne de celles qui sont en vigueur dans l'ensemble des EMS vaudois. En 1987, le Dr Philippe Vuillemin commence son activité au sein de l'établissement.

Les préparatifs du centenaire donnent aux responsables l'occasion de jeter un regard sur leur histoire. André Henchoz la résume ainsi. «Ce qu'il faut mettre en évidence dans cette évolution, c'est le respect et l'attention que nous portons aujourd'hui à ceux que nous appelons les aînés.»

A l'issue du centenaire, le président André Henchoz quitte ses fonctions après 17 ans à la tête de l'institution. Casimir Bossy lui succède. Avant de partir, André Henchoz a encore mis sur pied le projet d'extension de La Rozavère 2.



Le cybercafé, ouvert il y a quelques années, a toujours autant de succès et compte, en 2017, six ordinateurs





Le nouveau bâtiment ressort des tiroirs

En effet, quelques mois avant le centenaire officiel de 1987, le projet d'une nouvelle maison ressort des tiroirs, après des années d'hésitation. Le projet définitif prévoit un bâtiment sur 5 niveaux, comprenant 48 lits. Les travaux pour le nouveau bâtiment débutent au printemps 1990, après le feu vert du Grand Conseil obtenu en 1989. Les responsables précisent qu'ils l'ont appelé Rozavère 2, pour des raisons de commodité et de continuité. La mise en exploitation du nouveau bâtiment date de 1992. Les premiers pensionnaires emménagent en mars. Le bâtiment est complètement occupé en juin. La Rozavère augmente ainsi sa capacité d'accueil de 47 lits. Elle comptait 85 pensionnaires fin 1991. Ils sont désormais 132 à la fin de 1992, première année d'exploitation du nouveau bâtiment. Sur ces 132 pensionnaires, on compte 97 femmes, soit une proportion proche de 75 %.

Le contingent de personnel a été adapté en conséquence: 78 personnes travaillent à La Rozavère fin 1991, 111 à fin 1992. La Rozavère ne semble pas avoir connu de problème de recrutement.

Le milieu de la décennie 90 est caractérisé par une augmentation des tensions avec l'État. Ce n'est pas La Rozavère qui est le mauvais élève, mais les finances de l'État vont mal et tous les EMS commencent à sentir les effets.

Les travaux pour le nouveau bâtiment débutent au printemps 1990, après le feu vert du Grand Conseil obtenu en 1989.



*Avec ce nouveau bâtiment,
La Rozavère, qui comptait
85 pensionnaires fin 1991,
recense 132 résidents fin 1992,
première année d'exploitation du nouvel édifice*



Des programmes d'économies sont lancés par l'Etat, dont le fameux programme baptisé «Orchidée». Des restrictions budgétaires que les responsables, Casimir Bossy et Daniel Delémont, commentent avec une certaine amertume: «Nous sommes conscients que des efforts de rationalisation sont réalisables et La Rozavère y participera. En revanche, il ne serait pas convenable d'appliquer des solutions drastiques mettant en cause la qualité de l'hébergement de nos pensionnaires. Il s'agit d'un choix politique de société». écrivent-ils en 1996. Constatant notamment que les subsides pour la formation du personnel ont été supprimés par l'Etat, ils remarquent avec dépit que «c'est désormais à l'établissement qu'incombe la tâche de grappiller sur son budget, déjà en baisse, pour assurer la formation de son personnel».

*La Rozavère
augmente ainsi sa
capacité d'accueil
de quelque 50 %.*

Le Dr Philippe Vuillemin se souvient que malgré les difficultés financières «les résidents étaient correctement traités; il n'y avait pas de mauvais traitements à La Rozavère, mais au contraire une grande humanité, le tout dans une ambiance libérale dans le sens large du terme».

A propos de Daniel Delémont, le Dr Philippe Vuillemin note «qu'il aimait sincèrement ses résidents». Des résidents qui ont des parcours de vie étonnants. A son arrivée en 1987, le Dr Philippe Vuillemin fait la connaissance de plusieurs centenaires, dont une femme qui était, avec ses 109 ans, la plus âgée de Suisse. «Il faut comprendre que la génération qui était à La Rozavère à la fin des années 80 avait connu deux guerres. On me disait: «Vous savez, Docteur,

on est content d'avoir un toit et d'avoir à manger. Il était important de connaître ce contexte».

Les soucis financiers ne bloquent pas tous les projets. Des travaux importants de rénovation ont lieu dans les bâtiments «historiques», ceci pour atténuer les écarts avec le confort du nouveau bâtiment. C'est ainsi que toutes les chambres sont équipées de prises de téléphone et de télévision, car le comité est formel: «Ces deux entités architecturales ont des différences que nous voulions voir atténuées; atténuer et non pas faire disparaître». Les travaux atteignent quelque 3 millions. Par ailleurs, le personnel augmente pour atteindre le total de 121 personnes en 1995, soit un chiffre presque égal à celui des pensionnaires.

Des travaux importants de rénovation ont lieu dans les bâtiments «historiques», ceci pour atténuer les écarts avec le confort du nouveau bâtiment. C'est ainsi que toutes les chambres sont équipées de prises de téléphone et de télévision.



La notoriété de «La Rosablanche»

En 1996, La Rozavère connaît une très grande notoriété, pour des raisons qu'elle était loin d'imaginer. François Silvant crée son spectacle «Mais taisez-vous!» sur la base de l'expérience qu'il vient de vivre dans cet EMS. En effet, après quelques avatars, il est soumis à des travaux d'intérêt général durant plusieurs jours. Son sens de l'observation est prodigieux. La Rozavère devient «La Rosablanche».

Le spectacle est délirant et criant de vérité, tellement les scènes sont vraies. Quand il décrit les attitudes de «Mme Vaucher», la gouvernante, dont on comprend qu'elle tient la maison, ou le caractère pour le moins tranché de «René», le chef de cuisine, François Silvant joue tour à tour tous les rôles, y compris le sien. Il s'autoparodie avec ses propres sketches, s'amusant des réactions du personnel lorsque celui-ci comprend que c'est bien le «vrai» François Silvant qui travaille au sein de l'EMS.

Tous les processus de fonctionnement de l'EMS sont parodiés, que ce soit la distribution du thé aux résidents ou la question des dentiers. Et quelques

*François Silvant crée son spectacle
«Mais taisez-vous!» sur la base
de l'expérience qu'il vient de vivre
dans cet EMS.*

membres du personnel sont particulièrement pastichés, telle l'infirmière-chef du bâtiment 2, «Mme Johnson», dont ceux qui l'ont connue certifient que le portrait affectueux qu'en fait François Silvant est parfaitement conforme. Ce spectacle a beaucoup fait pour la notoriété de l'établissement. La scène qui évoque l'anniversaire du directeur est délirante, un directeur rebaptisé «M. Porrentruy», clin d'œil humoristique et géographique, sachant que la maison est dirigée par Daniel Delémont.

La notoriété de François Silvant est telle que Nicole Grin, l'actuelle présidente, se souvient qu'on lui a longtemps demandé des nouvelles de «La Rosablanche».



La vie de l'EMS est décrite avec humour et tendresse. François Silvant s'amuse de tout, y compris de lui-même, et des réactions qu'il suscite auprès du personnel, quand celui-ci comprend que c'est bien le «vrai» François Silvant qui travaille dans l'institution.





Les nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS)

En juin 1997, le Conseil d'Etat adopte un rapport sur les nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS); il vise aussi à modifier la loi de 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public. Buts recherchés: la maîtrise des coûts et l'adaptation aux exigences de la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Le programme EMS 2000 a comme objectif d'économiser quelque 46 millions, par une diminution de 700 lits sur l'ensemble du canton. Au tournant des années 2000, la pression sur les EMS devient plus forte. L'intégration de La Rozavère dans un réseau de soin est envisagée. Au nom du Conseil, Casimir Bossy demande l'adhésion en 1997 au réseau «Lausanne-Centre». Financièrement, les EMS traversent alors une période d'incertitude. Les conventions vaudoises d'hébergement sont échues fin 1996, et les prises en charge par l'Etat pour 1997 sont décidées par voie d'arrêté, faute d'accord entre les partenaires.

Daniel Delémont ne cache pas son inquiétude: «Nous étions conscients que le système avait atteint ses limites et que la nouvelle loi sur l'assurance maladie allait apporter de profondes modifications à toute la problématique de la prise en charge des personnes que nous hébergeons et nous sommes maintenant en prise directe avec cette réalité qui pose quelques problèmes.»

Le programme EMS 2000 a comme objectif d'économiser quelque 46 millions, par une diminution de 700 lits sur l'ensemble du canton. Au tournant des années 2000, la pression sur les EMS devient plus forte.

Durant l'année 1997, la situation financière reste encore en équilibre, mais le président Casimir Bossy note que 1999 verra l'EMS entrer dans les chiffres rouges. En cause, les NOPS, car le président annonce que l'Etat veut supprimer une vingtaine de lits considérés comme non conformes dans le bâtiment Rozavère 1, qui compte 83 lits. Autrement dit, un manque à gagner important pour La Rozavère, qui vient de rénover ses bâtiments pour plusieurs millions.

Le président note qu'une suppression de 20 lits impliquerait un manque à gagner de l'ordre de 1,5 million. Daniel Delémont craint, pour sa part, de devoir réévaluer les normes de qualité de la prise en charge des patients.

et le programme d'économie EMS 2000





Atelier floral

Le Dr Philippe Vuillemin remarque que Daniel Delémont s'est alors senti agressé par l'Etat et qu'il s'est plié avec difficulté aux règles que celui-ci imposait.

Dans les faits, La Rozavère ouvre un dialogue, même difficile, avec le canton. Sur la vingtaine de lits qui devaient être supprimés, l'Etat n'exige la fermeture que de 3 lits, mais avec la condition que La Rozavère adapte plusieurs chambres. La pression pour entretenir et investir que l'Etat aurait pu exercer n'a pas lieu, car l'Etat n'a pas les moyens de faire fermer tous les lits qu'il souhaiterait, en raison du moratoire sur la construction de nouveaux lits et du manque de place dans les EMS.

En 2001, grâce aux efforts de l'AVDEMS, un accord est trouvé entre les différents partenaires

sur les tarifs applicables. La direction s'attend alors à pouvoir à nouveau équilibrer son budget après quelques années de pertes sur le compte d'exploitation.

C'est un soulagement pour le directeur qui, depuis plusieurs années, note que les soins et l'attention aux personnes âgées doivent primer sur les considérations économiques. Avant de quitter son poste en 2003, le directeur livre le fond de sa philosophie. «Il nous faudra bien admettre une fois qu'il est temps de «renvoyer l'ascenseur» à des aînés qui nous l'ont envoyé en son temps. Ils ont beaucoup fait avec des moyens souvent très modestes, mais ils l'ont fait. Jusqu'où sommes-nous prêts à faire, à notre tour, les mêmes efforts?»



Le virage dynamique de 2002-2003

Pour raison d'âge et après un mandat de 25 ans, Casimir Bossy quitte son poste. Nicole Grin lui succède. Elle entre au Conseil directement comme présidente. A l'époque secrétaire de l'Union des communes vaudoises, députée et conseillère communale à Lausanne, Nicole Grin a pour première mission de chercher les moyens de faire baisser les pressions budgétaires que l'Etat fait peser sur les EMS comme La Rozavère. Pour remplacer Daniel Delémont, qui quitte l'établissement en juin 2003, le Conseil, dirigé par la nouvelle présidente, fait appel à Bernadette Achouri, sous-directrice, qui est nommée ad interim avant d'être confirmée quelques mois plus tard.

La nouvelle directrice réorganise La Rozavère en profondeur, sort du modèle paternaliste, développe notamment l'informatique, afin de répondre aux diverses exigences de l'Etat tant pour les statistiques que pour la comptabilité et pour gérer le dossier informatisé du résident.

Des démarches qualité sont lancées. L'EMS sera certifié ISO et des colloques sont organisés. Nicole Grin relève que Bernadette Achouri a beaucoup insisté sur la formation du personnel, afin qu'il se professionnalise. Le personnel est renouvelé et stabilisé, une fois les nouvelles méthodes de la directrice acceptées. Un règlement de maison pour

Nouvelle présidente du Conseil de Fondation, Nicole Grin a pour première mission de chercher les moyens de faire baisser les pressions budgétaires que l'Etat fait peser sur les EMS comme La Rozavère.

le personnel est édicté. Nicole Grin note aussi que la nouvelle directrice a fait des efforts salariaux pour des catégories de personnel mal payées avant que la convention collective de travail n'entre en vigueur au milieu de la décennie.

Ainsi, la gestion de La Rozavère s'adapte rapidement au XXI^e siècle. La gestion de l'accueil est entièrement revue. La réorganisation des heures d'ouverture de la réception, la création d'un espace spécifique pour les fumeurs, l'aménagement de pièces de repos pour les familles des résidents sont réalisés. Toutes ces initiatives sont saluées par l'Etat et La Rozavère reçoit même les félicitations de la CIVEMS (coordination interservices des visites en EMS), l'organisme de contrôle de l'Etat.

Mais les soucis budgétaires ne tardent pas à réapparaître, car la nouvelle équipe du Conseil

*Au tournant du siècle, sous l'impulsion
de Bernadette Achouri, nouvelle
directrice, la gestion de La Rozavère
s'adapte rapidement au XXI^e siècle*



d'Etat entrée en fonction en 2002 ne peut que constater l'ampleur des problèmes financiers du canton. En 2004, le comité doit trouver en urgence des économies de l'ordre de 670'000.-. Certains membres du personnel ne sont pas remplacés.

Quelques mois plus tard, l'Etat refuse le projet de rénovation des bâtiments historiques, obligeant le Conseil à revoir ses plans. Les responsables espèrent encore inscrire leurs travaux dans le cadre du programme PIMEMS (programme d'investissements de modernisation des EMS),

mais au milieu de la décennie le couperet tombe. Tout le programme est arrêté. Suite au refus par le peuple vaudois de quatre arrêtés fiscaux en 2005 et confronté à une grave crise financière, le Conseil d'Etat rouvre son budget en urgence et bloque l'entier du programme de construction et de modernisation des EMS. Il faudra plusieurs mois d'efforts au Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, pour obtenir la levée de ce moratoire, après avoir étudié plusieurs pistes de financement en réunissant tous les acteurs du dossier autour d'une table ronde. La Rozavère ne sera pas aussi pénalisée que d'autres fondations qui étaient prêtes à construire de nouveaux EMS, tant la demande est grande, et qui voient leurs projets de constructions gelés.

*Initiative originale de
La Rozavère, le projet
d'accompagnement
personnalisé permet aux
soignants et aux animateurs
de coordonner l'approche
individuelle des résidents.*

Il faut attendre 2007 pour que le programme puisse redémarrer au plan cantonal. La Rozavère obtient l'autorisation de rénover ses bâtiments historiques. Pour ne pas perdre de lits, car certaines chambres trop petites doivent compter moins de

lits et être équipées de sanitaires, la décision est prise de déplacer l'administration dans la villa adjacente. Ainsi La Rozavère, tout en satisfaisant aux conditions de l'Etat, conserve sa capacité d'accueil.

Les travaux démarrent, mais le programme est perturbé par le décès subit, en décembre 2010, de Bernadette Achouri. Nicole

Grin, assistée de plusieurs membres du Conseil et de certains cadres de l'établissement, fait front pendant plusieurs mois, puis le Conseil décide de demander de l'aide à l'extérieur.

Avec l'appui déterminant de l'AVDEMS, le Conseil trouve un directeur ad interim en la personne de Dominique Willer, directeur de l'EMS le Château de Corcelles, à Concise. Celui-ci vient en renfort un à deux jours par semaine, avant que le Conseil ne nomme Pierre Ethenoz, entré en fonction en juillet 2011.







Une volonté de répondre aux besoins du XXI^e siècle

En 2014, l'institution valide un plan de développement pour la fin de la décennie qui comprend la construction d'un nouvel espace hôtelier, la modernisation des bâtiments historiques et l'édification d'un nouveau bâtiment.

L'arrivée du nouveau directeur marque le début d'une série de transformations importantes pour La Rozavère. Pierre Ethenoz se donne quelques mois, fin 2011, pour faire connaissance avec l'institution. Puis très rapidement, il se lance dans de nouveaux projets. La priorité est de préparer le 125^e anniversaire, qui sera une magnifique réussite. Les diverses manifestations attirent un nombreux public et font date dans l'histoire de l'institution.

Outre la publication de la première édition de l'histoire de La Rozavère, la fondation édite, en marge du 125^e anniversaire, le livre «Les Escapades Gourmandes de La Rozavère» avec des recettes de Xavier Bats, chef de cuisine de La Rozavère, et préfacé par le regretté Philippe Rochat.

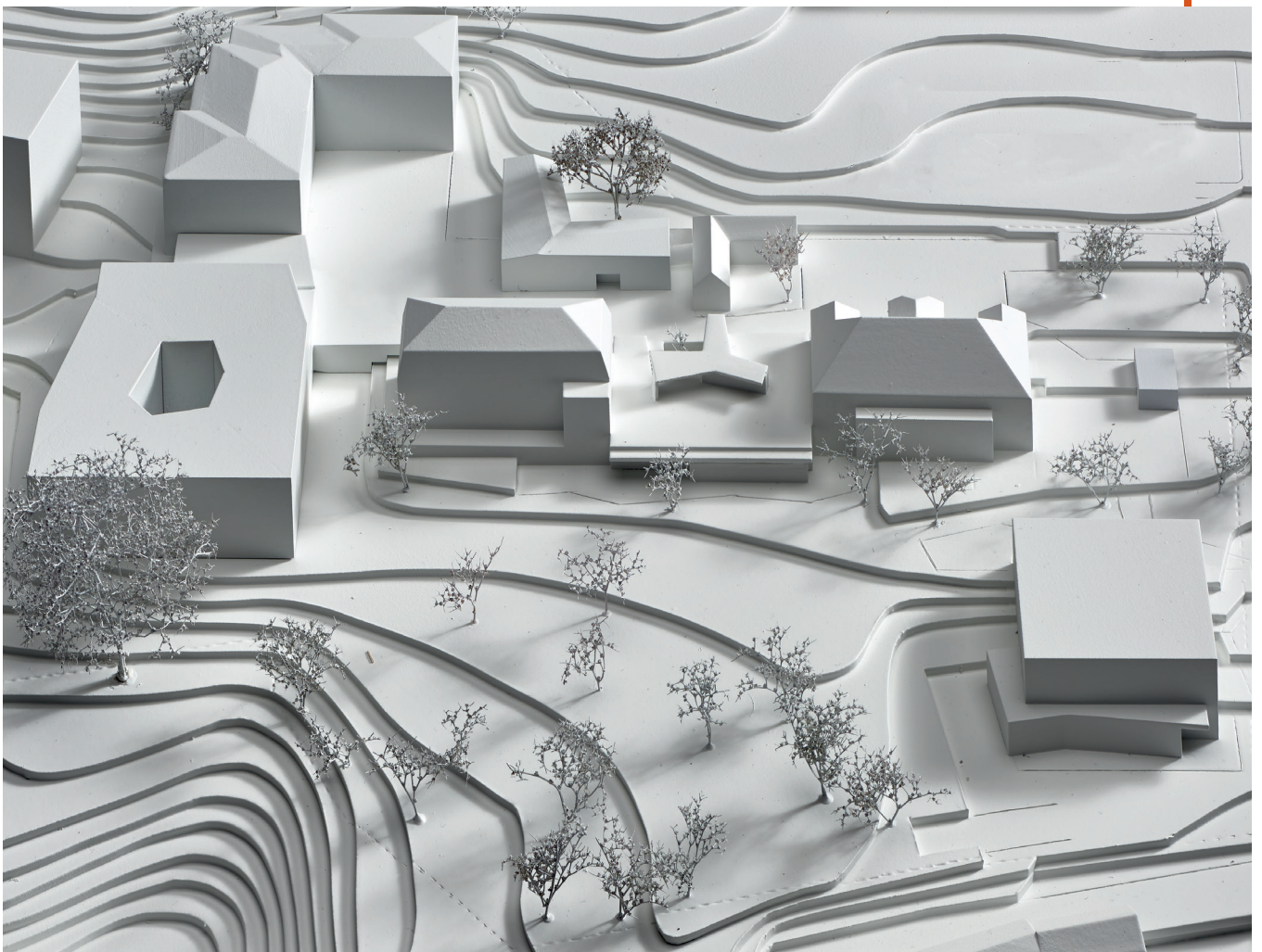
Pierre Ethenoz reprend également, dès son arrivée, le dossier des transformations du site. Pour la journée officielle du 125^e anniversaire, la rénovation de l'aile Est du bâtiment R1 est

terminée juste dans les délais et Pierre-Yves Maillard, chef du département de la santé et de l'action sociale, inaugure les nouveaux locaux à cette occasion. Le vénérable bâtiment historique est désormais doté de chambres plus confortables, d'une salle à manger et d'un nouvel ascenseur.

En 2012, le Conseil de fondation répond favorablement à une demande de l'État de créer une structure de préparation et d'attente à l'hébergement (SPA^H). L'insuffisance des capacités d'hébergement dans les EMS incite en effet les autorités sanitaires vaudoises à chercher des solutions pour décharger les hôpitaux de soins aigus. Les travaux préparatoires sont lancés à fin 2012 et la construction commence au début 2013. La structure de 30 lits ouvre ses portes au début de l'année 2014.

Ce n'est que le début des grands chantiers qui attendent La Rozavère. En 2014, l'institution valide un plan de développement pour la fin

*Maquette de La Rozavère
à la fin des travaux*





*Inauguration de la rénovation
du bâtiment historique R1 Est*

de la décennie qui comprend la construction d'un nouvel espace hôtelier, la modernisation des bâtiments historiques et l'édification d'un nouveau bâtiment (R3) qui va compléter l'offre d'hébergement. Cette volonté de moderniser et de développer le site répond à l'évolution démographique de la société avec l'accélération du vieillissement de la population.

L'espace hôtelier est la réalisation la plus urgente, compte tenu de la vétusté de la cuisine de La Rozavère. En 2015, la première étape du chantier démarre avec la démolition du bâtiment central, qui relie les deux bâtisses historiques.

Après 18 mois de travaux, il est inauguré en novembre 2016. Désormais, la cuisine répond aux normes les plus modernes. La Rozavère y ajoute un restaurant public, Les Escapades Gourmandes, qui rencontre un grand succès dès son ouverture. En parallèle à ce chantier, le concours d'architecture pour le nouvel édifice (R3) prévu au sud-ouest du site avec 66 chambres individuelles est lancé en 2015.

Le bâtiment devrait être inauguré à la fin de la décennie, une fois les autorisations et le permis de construire obtenus. L'aménagement de ces nouveaux lits permettra d'avoir 18 lits



La fête du 125e qui, au travers des diverses manifestations, attirera un nombreux public

supplémentaires et de transformer des chambres doubles en chambres simples et de repenser à terme l'utilisation du bâtiment historique à l'ouest de la parcelle, où des appartements protégés seront aménagés. À la fin des travaux, la capacité d'hébergement sera de 150 lits de long séjour et 30 lits au SPAH. Enfin d'autres projets sont également en cours de réflexion, soit un bâtiment de service à côté du petit château, ainsi que la construction d'un parking souterrain. La Rozavère souhaite aussi offrir des prestations de proximité aux habitants du quartier en créant un centre d'accueil temporaire (CAT) et des appartements protégés à Chailly.



Le SPAH (structure de préparation et d'attente à l'hébergement en EMS)





La modernisation et le développement des infrastructures de La Rozavère découlent de la volonté de la direction et du Conseil de fondation de renforcer la qualité d'accompagnement des résidents. Ainsi, plusieurs initiatives ont été prises dans ce but (aménagement d'une chapelle, renforcement de l'encadrement spirituel, mise en place d'une consultation pour les proches aidants CPA, développement de la méthode Montessori...).

L'institution a enfin fortement développé son intégration dans le quartier avec, notamment, la diffusion régulière de son journal *Le Messenger*, l'organisation de conférences à thème, l'ouverture de son restaurant public ou encore par ses sites Internet et Facebook.

Dans le futur...

Avec une histoire longue de 130 ans désormais, La Rozavère est parfaitement apte à répondre aux défis du futur. Les nouveaux aménagements permettront d'ouvrir des divisions de psychiatrie de l'âge avancé pour répondre à une demande croissante. L'augmentation du nombre de maladies neurodégénératives oblige en effet les établissements de soins à repenser une partie de leur mission.

Globalement, toutes les exigences de qualité ont augmenté ces dernières années. Philippe Vuillemin, médecin responsable, remarquait lors du 125e anniversaire que la fondation travaillait avec un personnel beaucoup mieux formé et beaucoup plus qualifié que par le passé. Ce constat est toujours d'actualité.











Impressum

Editeur : Fondation La Rozavère
Rédaction : Michel Pont
Photos : Jean-Bernard Sieber Agence de presse Arc
François Bertin
Xavier Roulet
Photo de François Silvant© Jacques Straesslé

Graphisme : Xavier Roulet

Cette plaquette a été réalisée grâce à la collaboration de Séverine Pilloud et Cécilia Bovet de l'Institut et Haute Ecole de la Santé, La Source Lausanne, qui ont effectué une recherche soutenue par le FNRS et La Fondation Leenaards.

Nous remercions le personnel de La Rozavère qui a pris part à la réussite de ce projet.

Parution - septembre 2017

Reproduction interdite - Tous droits réservés



Fondation
La Rozavère